Image not found or type unknown

Diagnostic DPE erroné sur la surface

Par **Malomach**, le **17/03/2016** à **17:09**

Bonjour,

Il y a 7 ans nous avons effectuer un diagnostic DPE sur un appartement que nous mettions en location.

Aujourd'hui nous souhaitons le mettre en vente et nous en avons fait un nouveau avec un autre prestataire pour la mise en vente.

Lorsque nous avons réceptionné le nouveau DPE nous avons remarqué un différence de 10m² par rapport au précédent.Nous avons donc demandé confirmation de la surface à la Sté qui nous l'a fait et ils nous ont confirmé que l'appartement faisait bien cette surface.

Quel recours as t'ont vis à vis du prestataire qui nous a fait le premier diagnostic pour la location ? Car nous avons perdu de l'argent sur le montant de location.

Dans l'attente de vos commentaires,

Cordialement

M. et Mme VOY-RODRIGUES

Par **janus2fr**, le **17/03/2016** à **18:48**

Bonjour,
Le montant des loyers n'étant pas fixé au m2, surtout 7 ans en arrière, vous n'avez rien perdu à ce niveau...

Par **Malomach**, le **18/03/2016** à **09:14**

Bonjour,
En préjudice, pouvons nous demander le remboursement de ce diagnostic ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés